



Communiqué de presse

Le 22 juillet 2015

Comité de gestion de l'eau du 22 juillet 2015

Le Préfet de la Vendée a réuni le comité de gestion de l'eau le 22 juillet afin d'analyser l'évolution de la situation hydrologique du département.

Les semaines passées ont été marquées par l'absence de pluie, et les prévisions ne font pas état de précipitations significatives pour les 15 prochains jours. La baisse régulière des débits se poursuit. Un nouveau cours d'eau vient de franchir le seuil de coupure : la Ciboule. La Sèvre Nantaise a par ailleurs franchi le seuil d'alerte renforcée à Saint-Mesmin.

Le Préfet de la Vendée a donc décidé de mettre en place les limitations suivantes en eaux superficielles, à compter du samedi 25 juillet 2015 à 8h :

- Vie-Jaunay, Sèvre Nantaise, Maines et Lay (non réalimenté) : restriction horaire avec interdiction de prélèvement, tous les jours, de 8 h à 20h;
- Autize superficielle : restriction volumétrique de 35 %;
- Boulogne et Côtiers Vendéens : interdiction totale de prélèvement.

Les manœuvres d'ouvrage sur ces secteurs sont soumises à l'accord préalable du service police de l'eau.

Les prélèvements destinés aux remplissages des plans d'eau à vocation cynégétique sont interdits dans le marais breton (partie réalimentée et partie non réalimentée) et dans le marais poitevin. Des dérogations pourront être examinées pour les demandes s'inscrivant dans la gestion collective portée par la fédération départementale de chasse de la Vendée.

Par ailleurs, le niveau de la nappe du secteur Lay-Ouest a franchi le seuil d'alerte au niveau du piézomètre de Longeville-sur-Mer. Sur ce secteur, les reports de volumes non consommés sont interdits et les attributions sont réduites de 20 %.

